



SEANCE DU
28 AVRIL 2026

OBJET DE LA
DELIBERATION

RELAIS PETITE ENFANCE
MUTUALISÉ
DÉSIGNATION DES
REPRÉSENTANTS DE LA
COMMUNE
AU SEIN DU COMITÉ DE
PILOTAGE

Publié et affiché
Article L2121.25
Du Code Général
Des collectivités
Territoriales

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 28 avril 2026

Le vingt-huit avril deux mille vingt-six à 19 heures 00, les membres du conseil Municipal de la Commune de DOURGES se sont réunis suite à la convocation qui leur a été adressée le 22 avril 2026 par Monsieur Tony FRANCONVILLE, Maire, conformément aux articles L 2121-10 à L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : M. FRANCONVILLE Tony. Mme BARLET Stéphanie. M. BOUGHEZAL Julien. Mme WERQUIN Mildred. M. THUILLIEZ Laurent. Mme MIJUN Peggy. MM. BAILLET Alain (Proc. De Mme GOUAL Rahma). Mme POCLET Dominique. M. LENBA Ouassini. Mmes DUBAR Pauline. BLONDEAU Nathalie. MM. SCHOLLART Denis (arrivé à 19h10). RAVEZ Jean-Marie. Mme LEMAIRE Sabrina. M. SIX Roland. Mme DUJARDIN Séverine. M. SERIO Bernard. Mme MADAU Graziela. M. CROISIER Benjamin. Mme LECOCQ Monique. MM. BLONDEAU Olivier. RICHARD Frédéric (Proc. De M. FERNAND Matthieu). Mmes JOLY Audrey. CABOCHE Cécile. M. GIBOIRE Antoine. Mmes DIOUANI Sarah. LAMPIN Laurence.

Absents ayant donné procuration : Mme GOUAL Rahma. M. FERNAND Matthieu.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Madame DIOUANI Sarah.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que, par délibération en date du 15 octobre 2025, la commune a approuvé la convention d'entente intercommunale relative à la mise en place du Relais Petite Enfance Mutualisé.

Conformément à l'article 5 de la convention, un comité de pilotage assure la gouvernance stratégique du dispositif. Il définit les orientations du service, suit la mise en œuvre des actions engagées et veille au respect des objectifs fixés par les communes partenaires. Il se réunit au moins une fois par an et peut être convoqué à la demande d'au moins un quart des communes signataires.

Chaque commune membre y est représentée par deux élus : un représentant titulaire et un représentant suppléant.

À la suite du renouvellement du Conseil municipal, il appartient à l'assemblée délibérante de procéder à la désignation des représentants de la commune au sein de ce Comité de pilotage.

Monsieur le Maire propose de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour représenter la Commune au sein du Comité de Pilotage.

Il propose la candidature de Madame Peggy MIJUN, Adjointe à l'Education et la Petite Enfance en qualité de membre titulaire et Madame

Pauline DUBAR, Conseillère Municipale Déléguée en qualité de membre suppléant.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à ces désignations.

Monsieur le Maire invite les membres présents à se prononcer, par un vote à main levée, sur le mode de scrutin pour la désignation des représentants de la Commune au sein de cette Instance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de voter à main levée pour cette désignation.

Le Conseil Municipal,

Vu les résultats du vote,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

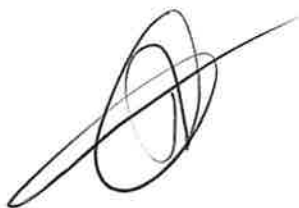
- **DESIGNE** Madame Peggy MIJUN, Adjointe à l'Education et la Petite Enfance en qualité de membre titulaire et Madame Pauline DUBAR, Conseillère Municipale Déléguée en qualité de membre suppléant pour représenter la Commune au sein du Comité de Pilotage,

- **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait en séance les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme au registre
Le Maire,

Le secrétaire de séance



REÇU EN PREFECTURE

le 05/05/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-216202747-20260428-DEL202620-D



REÇU EN PREFECTURE

le 05/05/2026

Application agréée E-legalite.com